

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, Maire.

Présents : 10

Mesdames, Messieurs, Claude CONQUET, Joseline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Cathy LACAZE, Agnès LERIS, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE

Absente excusée : Laurence CASTELNAU

Joseline COURNEDE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 05 mars 2025,
 - Vote du budget primitif 2025,
 - Vote du taux des taxes directes locales,
 - Attributions subventions,
 - Informations des commissions,
 - Informations diverses,
 - Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 5 mars 2025.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Vote du budget primitif 2025.

Madame la maire indique que ce budget a été soumis à la validation du référent DGFIP, Monsieur Norman Guardia, et commente les indications qui ont été données.

Concernant les investissements 2024, un solde de 45 000 € est en RAR (reste à réaliser). Pour les emprunts, un se termine en juin 2025 et le deuxième en janvier 2027 dont le capital restant au 31/12/2024 était de 25 016,85 €.

Le budget en fonctionnement s'élève à 411 139,28 € euros équilibré entre dépenses et recettes. Le budget en investissement s'élève à 155 891,74 € euros équilibré entre dépenses et recettes. Madame la maire soumet au vote le budget 2025 présenté comme ci-dessous, qui est approuvé à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	214 481,28	Excédent brut reporté	175 003,28
Dépenses de personnel	28 100,00	Recettes des services	1 900,00
Autres dépenses de gestion courante	39 448,00	Impôts et taxes	94 252,00
Dépenses financières	100,00	Dotations et participations	107 984,00
Dépenses exceptionnelles	262,21	Autres recettes de gestion courante	30 000,00
Autres dépenses	23 000,00	Recettes exceptionnelles	1 000,00
Dépenses imprévues		Recettes financières	0,00
Total dépenses réelles	305 391,49	Autres recettes	1 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 000,00	Total recettes réelles	411 139,28
Virement à la section d'investissement	104 747,79	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	411 139,28	Total général	411 139,28

Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00	Virement de la section de fonctionnement	104 747,79
Remboursement d'emprunts	8 500,00	FCTVA	1 490,00
Travaux de bâtiments	65 000,00	Mise en réserves	15 158,13
Travaux de voirie	80 000,00	Amortissements	262,21
Autres travaux	0,00	Taxe aménagement	2 000,00
Autres dépenses		Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Excédent reporté	29 841,87
Cautions	2 391,74	Emprunt	
		Cautions	2 391,74
		Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	155 891,74	Total général	155 891,74

Vote du taux des taxes directes locales.

Compte tenu de la légère augmentation de la base minimum (1,04%), le conseil municipal, à l'unanimité des présents, a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales

pour l'année 2025. Les taux sont les suivants : taxe foncière bâtie (TFB) : 27,27 % ; taxe foncière non bâtie (TFNB) : 46,25 % ; taxe d'habitation (TH) : 7,46 % ; cotisation foncière des entreprises (CFE) : 14,45%.

Attributions subventions.

Après avoir étudié les diverses demandes de subvention reçues à ce jour, le conseil municipal a décidé d'attribuer :

*500 € à la société de chasse « Rallye Valse et Joyeuse » (2 abstentions : Olivier Vialette et Jérôme Pouzergues)

*100 € au FCLF « Football Club Lalbenque-Fontanes » 2 enfants de Cremps sont au club. (1 contre Agnès Lérès).

* 100 € à la FNACA de Lalbenque.

* 80 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot (coiffure).

* 80 € Collège Olivier de Magny voyage Futuroscope du 02 au 04 avril 2025, soit 2 nuits (40 €/nuitée, 1 enfant de la commune est concerné). La subvention sera attribuée à la famille.

* 720 € Collège Olivier de Magny voyage en Angleterre du 05 au 10 avril 2025, soit 6 nuits (40 €/nuitée, 3 enfants de la commune ont participé à ce voyage). La subvention de 240 €/enfant sera versées aux familles concernées.

* 240 € à l'Ecole Ste Thérèse pour un voyage à Noirmoutier du 07 au 10 avril 2025, soit 3 nuits (40 €/nuitée, 2 enfants de la commune sont concernés).

* 2 208 € à l'Ecole Ste Thérèse au titre des frais de fonctionnement de l'année scolaire en cours. (3 enfants de la commune sont dans cet établissement).

Le montant de ces subventions s'élève donc à 4 028 €.

Information des commissions.

Sdail : 275 communes y adhèrent. Deux opérations importantes ont été menées, une à St Géry (salle des fêtes et alentours) et une à Montgesty pour des logements sociaux.

Sictom : 39% des contributions vont au Syded et 29 % aux ordures ménagères. Il a été relevé une nette amélioration, moins d'ordures ménagères et un meilleur tri.

Informations diverses.

Accompagnateur de bus : la proposition d'un accompagnateur de bus s'avère un peu complexe pour la mise en place, d'autres informations sont nécessaires.

Cimetière : La pose du portail côté chemin du lac est prévu fin avril. Derrière la porte d'entrée 3 conteneurs ont été mis en place afin de mieux gérer le tri au cimetière.

Plan communal de sauvegarde : Toutes les informations ont été requises, maintenant le dossier va être mis à jour et il sera présenté lors d'une prochaine réunion. La Commission doit terminer le travail de saisie avant le 30.05.2025.

Dossier travaux rénovation énergétique de la Mairie : pour rappel la collectivité a été accompagnée par Territoire Energie Lot pour la réalisation du diagnostic énergétique et les conseils techniques. Après avoir déposé une demande de subvention (FAST) auprès du Département du Lot, celui-ci nous informe que pour être éligible à cette aide il faut répondre à plusieurs critères à savoir :

✓ en rénovation :

▪ d'une part, atteinte minimale de la classe B ou classe A si le bâtiment est déjà en classe B avant travaux ;

▪ d'autre part, respect d'au moins 3 des 4 conditions suivantes :

- utilisation de matériaux biosourcés dans une proportion minimale de 50 % ; la laine de roche ne fait pas partie des matériaux biosourcés tels que : laine de bois, ouate de cellulose ou laine de chanvre.

- incorporation dans le projet de la récupération des eaux pluviales ;

- démarche visant à améliorer le confort d'été (végétalisation, désimperméabilisations...) ;

- incorporation dans le projet d'un mix énergétique avec sources renouvelables.

Madame le Maire va solliciter un rendez-vous avec les services du Département et les conseillers départementaux.

Panneaux photovoltaïques : Après autorisation de l'urbanisme, deux entreprises ont répondu (Delpech et TechnoLogis) nous sommes dans l'attente d'un 3^{ème} devis.

Voiries et chemins communaux : Le débroussaillage par épareuse a été effectué pour une durée de 28 heures/40 heures. Les 12 heures restantes seront effectuées à l'automne.

Michel Marot va relancer la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne pour le rebouchage des trous, et se renseigner pour la Route du Moulin.

L'accord pour la réfection du chemin du lac de Fraysse est acté avec une prévision de bicouche et de rail de traverse en haut de la côte.

Carte : le plan de la commune avec les noms des routes, lieux-dits et chemins est en phase terminale (il manque 2 photos). Elle remplacera celle située sur la place du village.

Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu le jeudi 8 mai à 11 h 30.

Sortie découverte au Manoir de Gisson : La Gariote Crempsoise organise une sortie découverte le dimanche 18 mai au Manoir de Gisson (Sarlat) et Jardins d'Eau (Carsac-Aillac). Réservations avant le 10 mai au 06.84.55.16.84.

Matériel informatique : Le contrat de location du matériel informatique est arrivé à échéance le 01.04.2025. Contacts ont été pris avec la Société Indy System et Yann PC dépannage pour des devis.

Questions diverses.

Néant.

La séance est levée à 23h.

Nathalie RICARD,
Maire.

Joseline Cournède,
Secrétaire de séance.



Handwritten scribble or signature.